

Communiqué de presse **CONSEIL COMMUNAL**

Comptes 2024 de la Ville du Locle

Après neuf ans, la commune enregistre un bénéfice de 1,5 million de francs en 2024, contre un excédent de charges prévu de 2,4 millions. Cette amélioration de 3,9 millions de francs est due à une forte hausse des recettes fiscales, notamment des frontaliers et des entreprises. Ce bénéfice permettra, entre autres, de financer les projets clés à venir comme le réaménagement du site du Communal. L'autofinancement atteint un record de 8,1 millions de francs toutefois l'endettement reste une préoccupation.

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 2,4 millions de francs, l'exercice 2024 se termine avec un bénéfice de 1,5 million de francs, soit une amélioration de 3,9 millions de francs. Les comptes 2024 se retrouvent dans une situation bénéficiaire, qui ne s'était plus produit depuis l'année 2015. Neuf ans plus tard, une évolution très dynamique des recettes fiscales a permis de retrouver des chiffres noirs.

Ce bon résultat financier permettra notamment de financer les importants projets à venir comme le réaménagement du site du Communal et du Centre-Ville qui doivent permettre à la Commune du Locle de gagner en attractivité.

Si la progression concerne tous les impôts, celle de l'impôt sur le revenu des frontaliers a été particulièrement importante en 2024 (+2,9 millions), suivie de celle sur les recettes fiscales des entreprises (+2,7 millions) et enfin celle résultant de l'imposition des contribuables loclois (+0,9 million).

Les recettes fiscales affichent une belle progression, ce qui est un signal positif. Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. L'évolution positive de ces recettes est un signe encourageant, mais la rapide dégradation conjoncturelle qui s'accentue encore et le contexte géopolitique obligent à rester vigilant sur l'état des finances communales.

La fortune de la Ville, avec 69,6 millions de francs à fin 2024, constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle de 10 millions de francs, des bases solides pour l'avenir.

Le Conseil communal adopte néanmoins un optimisme prudent face à une situation financière fragile avec un niveau d'endettement en augmentation régulière. Avec des projets d'investissements majeurs sur les infrastructures de la piscine et la STEP, une gestion financière prudente et raisonnable reste donc d'actualité, avec la maîtrise de l'endettement comme priorité.

Avec les projets d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâteloises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – ou le développement du site Hôtel-de-Ville 7 avec l'implantation de la Haute École Arc (HE-Arc) et le futur pôle Métiers du Temps / Time Arts (MTTA), l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique.

En conclusion, le Conseil communal est heureux de présenter ce résultat bénéficiaire. Cela confirme la tendance amorcée ces dernières années et les facteurs qui y participent ne sont pas dus à des opérations comptables ou des éléments extraordinaires. Les recettes fiscales affichent une belle progression, ce qui est un signal positif. Cependant, il ne faut pas céder à l'euphorie car cette situation est en grande partie due aux résultats d'une bonne conjoncture ; l'impôt sur le revenu des frontaliers et des entreprises y participent de manière prépondérante. Historiquement, ces recettes fiscales sont volatiles et liées à la conjoncture et au contexte international.

Une évolution démographique positive reste une priorité pour le Conseil communal. À ce titre, l'augmentation significative du nombre d'habitants en 2024 et 2023 est un signal enthousiasmant pour le Conseil communal, et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à renforcer cette tendance haussière, notamment à travers la campagne de promotion exogène.

Contact : Anthony von Allmen, président de la Ville du Locle, tél. 079 767 22 68

Le Locle, le 14 mai 2025